

Compte- rendu des tables-rondes Grand projet GP Les Cherpines

Compte-rendu des tables-rondes tenues le 17 mars 2012

Salle communale de Confignon

Projet Stratégique de Développement PSD

Projet de Plan directeur de quartier (PDQ Les Cherpines)

Compte-rendu des tables-ronde tenues le 17 mars 2012

Salle communale de Confignon

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Contexte des tables-rondes	5
3.	Présentation du projet de Plan directeur de quartier	7
4.	Questions de compréhension	9
5.	Restitution immédiate des travaux des tables-rondes	11
6.	Échanges avec la salle	18
7.	Conclusions	20
8.	Annexes	22

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

1. Introduction

Une centaine de participants apportent leurs contributions à 12 tables-rondes organisées par le DCTI, en partenariat avec les communes de Plan-Les-Ouates et Confignon, afin d'alimenter, enrichir et consolider le projet de Plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines.

Ces tables-rondes sont également le lieu d'échange et de confrontation des points de vue, mais aussi d'une information précise sur ce projet.

Les participants invités représentent :

- Les conseils municipaux des communes concernées.
- Les associations et organisations cantonales, ainsi que les organisations et associations locales.
- Les associations et représentants de propriétaires.

Rappelons que ce projet de Plan directeur de quartier est une traduction réglementaire du projet qui lie les autorités communales et cantonales. Ses objectifs sont :

- Un quartier urbain durable.
- Un quartier urbain mixte et animé (3'000 logements et 2'500 emplois).
- Une gouvernance de projet fondée sur le partenariat et la concertation.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

2. Contexte des tables-rondes

Mme Sylvie Jay, conseillère administrative de Confignon, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle le soutien des deux communes de Plan-Les-Ouates et de Confignon à ce projet majeur.

Mme Isabel Girault, directrice générale de l'Office de l'urbanisme, revient sur les phases de développement du projet, avec une première phase de mandat d'étude parallèle conduite par le canton et les communes, puis une modification de zone concernant 58 hectares de terres agricoles.

Cette modification, adoptée par le Grand Conseil le 24 octobre 2010, est confirmée suite au référendum du 15 mai 2011. Elle permet la réalisation :

- D'un nouveau quartier urbain mixte, principalement destiné au logement.
- D' une école de culture générale d'environ 1'000 élèves.
- D' une extension de 5 ha du centre sportif (déjà prévue dans le Plan directeur cantonal en vigueur).
- De 3 zones : la Zone de développement industriel et artisanal (ZDIA), la Zone de développement 3 (ZD3), la ZD3 affectée à l'équipement (école de culture générale Ella Maillart).

Le projet de Plan directeur de quartier, en cours de réalisation, s'est construit à partir de ces éléments. Les conseils municipaux se prononceront pour l'adoption du Plan directeur de quartier début 2013. Les phases plus opérationnelles viendront ensuite. Dans cette perspective, la maîtrise d'œuvre urbaine (MOU) permettra, notamment, d'offrir des garanties de qualité et de cohérence par rapport aux principes fixés dans le Plan directeur de quartier. Il sera soumis à la consultation publique le 30 août 2012.

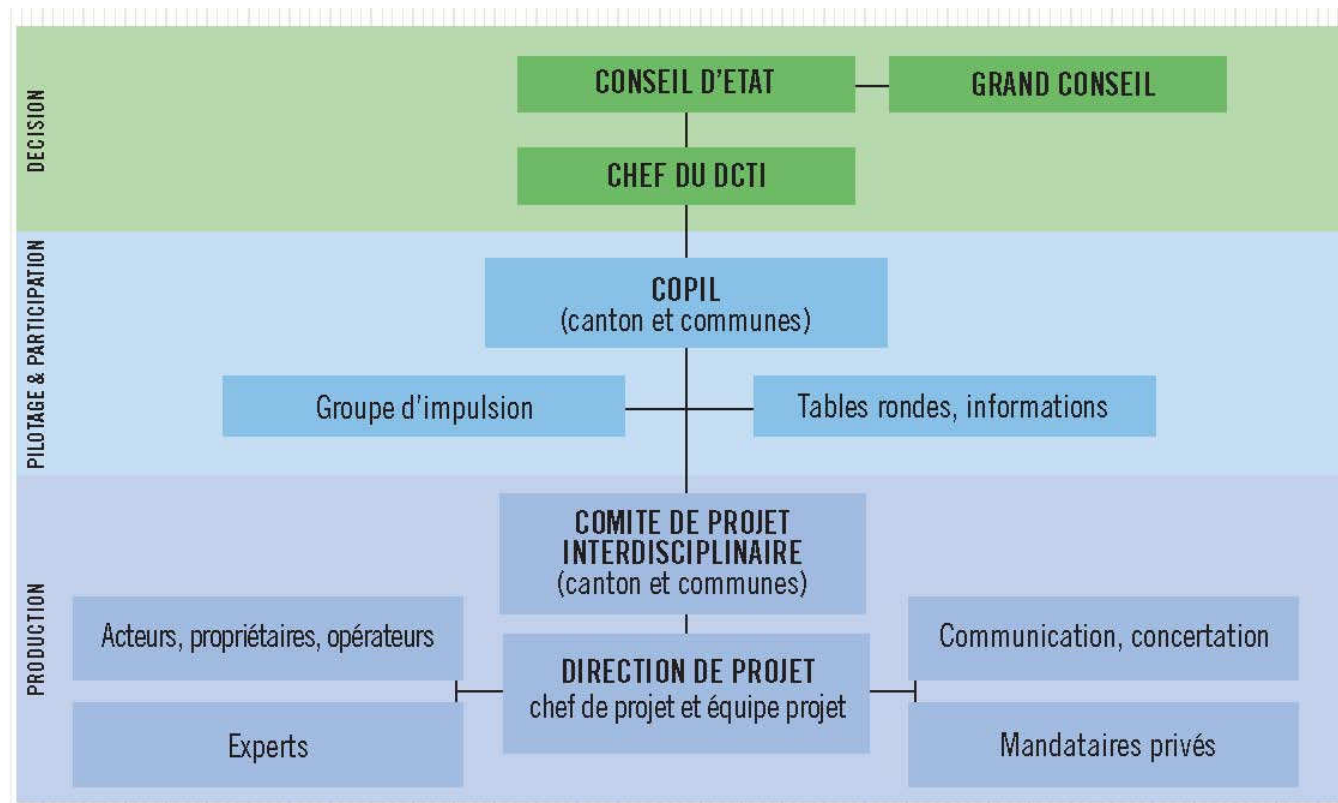
Dans un premier temps, le compte-rendu de ces tables-rondes doit assurer la traçabilité des propositions faites. Mme Girault précise également la volonté de dialogue de l'Etat, qui ne se limitera pas à la seule date du 17 mars. Ces moments privilégiés d'expression se renouvelleront dans les étapes ultérieures du projet des Cherpines. Elle souhaite que se développe un large panel d'observations.

Mme Girault précise, en outre, qu'une réunion d'information se déroulera ultérieurement avec les propriétaires.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Rappelons que la mise en œuvre du projet est assurée par différents acteurs aux attributions décrites par l'organigramme suivant :

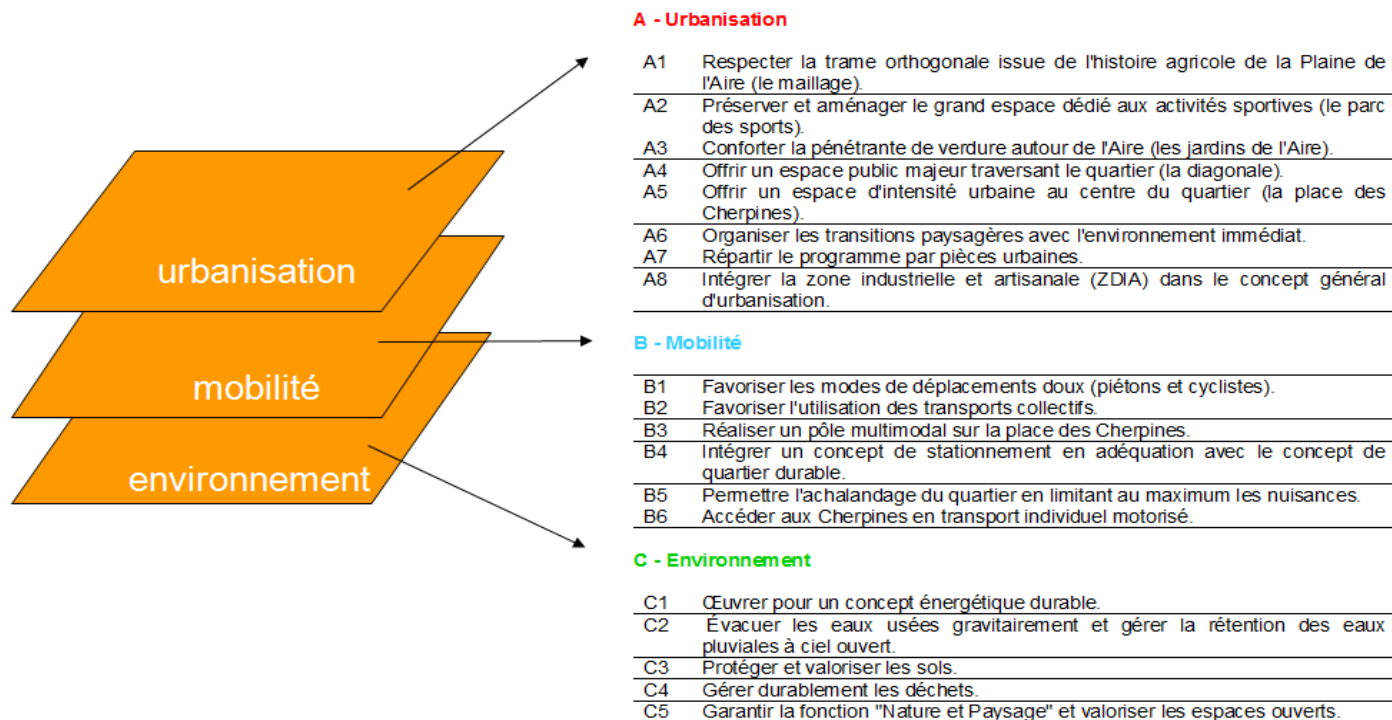


Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

3. Présentation du projet de Plan directeur de quartier

Le Plan directeur de quartier se décompose en objectifs, concepts et principes directeurs. Il constitue le cadre de cohérence pour les projets à lancer et se développe autour des trois volets : Urbanisation, Mobilité, Environnement, et des principes directeurs suivants :



Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

La présentation du projet de Plan directeur de quartier est assurée par :

M. Raphaël Crestin – Etat de Genève – Chef de projet

M. Ruben Villenave – Etat de Genève – Chef de projet

M. Pierre-Emile Follaci – FHY (mandataire)

Les chefs de projet rappellent tout d'abord la procédure des mandats d'études parallèles (MEP) qui constitue en une pré-qualification d'équipes pluridisciplinaires sur la base de dossiers présentés. Quatre équipes sont sélectionnées par le collège d'experts puis invitées pour une procédure à deux degrés.

Au terme de ce second degré, le collège d'experts désigne l'équipe à retenir et formule les recommandations relatives à l'élaboration d'un dossier de planification, sous la forme d'un Plan directeur de quartier (PDQ). Celui-ci traduit les options d'aménagement et de gestion retenues.

Les résultats finaux des MEP ont été communiqués lors d'une séance d'information publique le 17 septembre 2010. Le projet d'une équipe pluridisciplinaire, pilotée par le bureau FHY, a été retenu lauréat par le collège d'expert. Cette équipe s'est vu confier le mandat pour l'élaboration du projet de PDQ.

Puis les chefs de projet procèdent, ainsi que le mandataire de l'équipe lauréate, à une présentation développée du projet de PDQ sur les trois volets et les principes directeurs désignés précédemment (voir p 7).

Cette présentation est consultable directement sur le site : www.ge.ch/cherpines

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

4. Questions de compréhension

La présentation développée du projet de Plan directeur de quartier est suivie d'un temps consacré aux questions de compréhension des participants :

Combien de places de stationnement sont prévues ?

Il est difficile d'énoncer un chiffre aujourd'hui, notamment à cause de la ZDIA. L'idée est de pouvoir limiter les stationnement par la bonne connexion du quartier aux transports publics. Le nombre de places de stationnement devrait se situer autour de 4'500 places environ.

Qu'en est-il du pont de Praletta ?

Le fait de passer sur le pont est une bonne possibilité pour le transport public. Aujourd'hui aucune décision formelle n'a été prise. Mais il est nécessaire de créer un lien transports publics entre Cherpines et Bernex.

Où sont localisées les nappes phréatiques, quelles conséquences pour elles ?

Nous en avons deux : la nappe profonde du genevois et une seconde, plus superficielle. La nappe superficielle pose un certain nombre de contraintes. Il ne faut pas créer d'infiltrations de la nappe superficielle avec la nappe profonde (d'où la difficulté pour la géothermie). Dans le même temps, il ne faut pas perturber les écoulements, ne pas créer un barrage à la nappe phréatique superficielle.

De quelles hauteurs sont les immeubles sur le bord de l'Aire ?

Le Plan directeur de quartier ne fixe pas de règles de hauteur de bâtiment.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Un réseau de quartier, des voies réservées au bus, est-ce qu'il va exister une coupure entre la zone industrielle et la zone résidentielle ?

Il y aura bien une partie étanche entre la ZDIA et la zone résidentielle. L'idée est effectivement de limiter les nuisances par rapport à la zone industrielle.

Est-ce que les densités sont définies ? Quelles sont les surfaces brutes de plancher ?

Les surfaces brutes de plancher et la surface de terrain sont définies, donc la densité est définie aussi.

En ce qui concerne le tramway, pouvez-vous préciser ce qu'il en est ? (sur la route de base ? ou sur la route de St Julien ?)

Le choix entre route de Base et Saint-Julien est arrêté en faveur de la route de Base.

Qui aura la propriété des terrains (les communes ou autre ?)

Pour le foncier : l'acquisition du foncier par les acteurs publics, au niveau cantonal, n'est pas prévue.

La prolongation de la ligne de tramway et de bus, sera-t-elle en fonction à la livraison des premiers logements ?

Les premières réalisations sont prévues dès 2017, le tramway entrera en fonction en 2018. Tout sera coordonné à ce niveau-là.

Sur les densités : où sont les plus fortes densités ? Les zones moins densifiées sont près de l'Aire !

La densité est plus ou moins homogène sur l'ensemble du périmètre. Cependant, des espaces ouverts, amples, sont réservés au bord de l'Aire (« Les jardins de l'Aire »).

Les bâtiments construits près de l'Aire seront-ils plus bas que les autres ?

C'est une question de morphologie, les concepteurs ont une grande liberté pour la création des pièces urbaines. Ce n'est pas le Plan directeur de quartier qui va la fixer.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

5. Restitution immédiate des travaux des tables-rondes

A la suite de la présentation du projet de Plan directeur de quartier, les participants aux tables-rondes travaillent environ 90 mn sur les documents remis et complètent une grille de questions abordant les trois volets : environnement, mobilité, urbanisation.

Puis, au terme de ce temps de réflexion, une première restitution des propositions se fait immédiatement, et « à chaud », par les intervenants du DCTI. Ces synthèses, rapides, pointent essentiellement les éléments principaux ressortant des avis et recommandations, discutés par les différentes tables-rondes.

L'ensemble des avis rendus, par écrit, sur les questionnaires mis à disposition, sont quant à eux, intégralement présentés en annexe de ce document (voir p.24)

Mme Nicole Surchat-Vial (directrice de la Direction des grands projets - DCTI) :

Se fait l'écho des 3 premières tables qui apprécient le projet, dans sa globalité. Les participants sont sensibles à la qualité du cadre de vie proposé. Ils apprécient également les réponses apportées aux aspects écologiques. Néanmoins une crainte demeure : que les grandes affirmations restent sur le papier et ne puissent être traduites concrètement.

Concernant l'environnement : un certain nombre de propositions montre les attentes fortes en matière d'indépendance notamment sur les questions d'énergies passives comme le solaire ou la géothermie, pour alimenter les bâtiments, ou la récupération des eaux pluviales pour alimenter les jardins ou les espaces verts.

Concernant la mobilité : la question est bien appréhendée, notamment par la desserte du tramway qui est largement plébiscité. En revanche, le bus (de Bernex aux Cherpines) ne fonctionne pas en l'état. Un travail plus conséquent doit être réalisé pour assurer des connections rapides, les points de passage avec le quartier. Le besoin de relier le bassin, autant pour les scolaires que pour les habitants, est un point important retenu par les participants.

En termes de mobilité douce, des suggestions intéressantes comme l'introduction de moyens de locomotion différents (rollers, skate par exemple) ouvrent la réflexion aux matériaux de surfaces qui peuvent être envisagés.

Clairement, le souhait de parkings souterrains ou en silo est posé afin d'éviter le parcage des voitures en surface.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Concernant l'urbanisation : c'est un beau projet, mais la question se pose de son dimensionnement. Nous avons tous à la fois des avis qui nous disent : « *Arrêter d'avoir peur ! Oser les connections de ce quartier avec les quartiers environnants !* », Avec une demande forte de mixité, d'activités. D'autres jugent les espaces sportifs surdimensionnés. Mais dans tous les cas, la demande est claire : « *On ne veut pas Cressy, on veut Carouge* ».

La question des financements préoccupe. Même si des financements privés seront nécessaires, des financements publics sont attendus.

Réaction des tables concernées :

Nous avons un gros besoin d'infrastructures, il y a une zone industrielle, des écoles, des jeunes qui doivent faire du sport, il y a des besoins pour plusieurs associations sportives qui se trouvent ici, car on a de la difficulté à trouver de la place pour faire jouer nos jeunes, il y a un réel besoin des associations.

Je rappelle la votation populaire, il y a eu des promesses. L'une d'entre elles était de ne pas reprendre le projet mégalomane de Plan-Les-Ouates, avec une patinoire... Le projet, intègre une tour dans laquelle on peut tout mettre. Certes les besoins existent, mais attention car au prochain déclassement, les gens ne vont plus faire confiance au Conseiller d'Etat. Ne chargez pas trop le programme.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

M. Ruben Villenave (chef de projet à la Direction des grands projets - DCTI)

Pour les trois tables suivantes les participants partagent la même réaction positive et apprécient également la liberté et la souplesse de l'exercice proposé par ces tables-rondes.

La demande est ici de concrétiser les objectifs d'un éco-quartier dans les trois dimensions évoquées.

Concernant l'environnement : la vision énergétique semble trop restrictive en ne laissant pas suffisamment de place pour les autres énergies possibles. Le souhait est de viser l'autosuffisance du quartier. L'attention est portée également sur l'impact d'une densité de 7'000 habitants proche de l'Aire.

Concernant la mobilité : plusieurs observations pour ce groupe de tables qui demande des mesures plus concrètes comme le développement de l'auto-partage, la possibilité de déplacements chariotiques. Le trajet du bus passant par le Pont de Praletta pose question, tout comme la Route du Centenaire qui risque de couper le quartier en deux (d'où la suggestion de la réalisation d'un tunnel depuis le Pont du Centenaire pour la mobilité individuelle motorisée).

Il serait judicieux que le tramway soit aménagé avant la livraison des premiers appartements et que sa vitesse puisse être supérieure à 20 km/h.

Concernant le pôle multimodal, l'attention est portée sur le carrefour tramway/pôle multimodal avec la route des Charrotons.

Une étude de l'impact de la mobilité individuelle de la ZDIA sur le quartier est demandée.

Les parkings font l'objet de plusieurs réflexions et notamment de leur quantification qui semble peu réaliste (le nombre de places prévues trop limité, notamment en dehors du quartier), et concernant les équipements publics, une proposition est émise de réaliser un parking commun au centre du quartier.

Une proposition est exprimée de créer un axe de transport (individuel et collectif) sur le Chemin et le Pont des Marais.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Concernant l'urbanisation : le parc des sports est perçu très positivement parce qu'il peut attirer de grandes manifestations. La place des Cherpines doit conserver des qualités spatiales et qu'elles soient respectées, il s'agit de faire attention à son équilibre et à ses aménagements (intégrer l'eau par exemple).

Une crainte est formulée sur le gabarit des immeubles avec également la demande de ne pas perdre la cohérence globale du quartier si plusieurs Plans localisés de quartier (PLQ) sont réalisés.

Il faut également assurer une certaine maîtrise du foncier pour que des coopératives soient intégrées au projet.

Sur les aménagements, un lien entre les équipements sportifs et les commerces pourrait être réalisé.

Et enfin, en matière d'aménagements, il ne faut pas oublier les personnes âgées, envisager leur place dès à présent.

Le groupe souhaite que l'on rappelle clairement le calcul de densité et les périmètres pris en compte dans ce calcul.

Remarques des tables concernées :

Au niveau du Conseil municipal de Plan-Les-Ouates et en ce qui concerne la zone sportive, le souhait est de réaliser une zone sportive intercommunale au maximum. Il ne s'agit donc pas d'un projet mégalomane. Rien n'est défini pour l'instant, mais nous ne souhaitons pas « achalander » tout le canton, voire plus loin !

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

M. Raphaël Crestin (chef de projet à la Direction des grands projets - DCTI)

Comme les tables précédentes, le groupe fait un accueil positif au projet, tout en émettant certaines remarques :

Concernant les équipements et la programmation : des questions se posent, notamment sur le groupe scolaire (peut-on fusionner les deux groupes scolaires ?) et sur la dimension du parc des sports, avec notamment une perception du football qui n'est pas forcément positive. Les nuisances générées par cette activité, comme l'accès ou le trafic par exemple, sont pointées du doigt. Toujours concernant le parc des sports, des éclaircissements semblent nécessaires sur la place dédiée aux usagers, aux habitants, aux clubs. Certains espaces spécifiques de ce centre sportif sont également évoqués (par exemple : la création d'une fosse de plongée).

La question du financement des équipements revient également dans ce groupe avec la proposition de développer des commerces en proximité de la zone sportive, mais également le long de la route de base. Ils permettraient de financer une partie des équipements.

Ne pas oublier de réaliser un centre œcuménique.

Les besoins en matière d'activités culturelles semblent pris en compte avec la nécessité d'avoir une centralité culturelle prévue en partie avec La Ruche, et une proposition de réaliser certaines activités festives qui pourrait prendre place dans la ZDIA.

Certains participants jugent la Place des Cherpines trop petite.

Concernant les formes urbaines : beaucoup d'interrogations persistent sur les liens avec le tissu existant entre les différentes zones du quartier, notamment la transition avec les zones villas (peut-être un risque perçu par la liberté laissée aux architectes et aux propriétaires fonciers), avec une inquiétude sur la hauteur des bâtiments notamment. Laisser des zones trop ouvertes peut présenter un certain risque, notamment le long des Jardins de l'Aire.

Concernant l'environnement : il y a beaucoup de craintes sur l'Aire, par le fait que ce soit l'espace de délasserment principal du quartier, avec le risque d'une surexploitation de ce lieu. Il serait nécessaire d'imaginer d'autres espaces de détente.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Concernant les usages : la question de l'intégration des personnes âgées se pose, avec la possibilité de créer une cité inter-générationnelle. La question d'espaces intégrés pour donner une place aux enfants (espace de jeux par exemple) se pose également.

La multiplicité des formes de logements est demandée (locatif, privé).

Concernant la mobilité : le Pont du Centenaire n'est pas forcément adapté à un trafic plus intense, et la crainte d'un report sur Praletta est importante.

Finalement, il existe beaucoup d'équipements attractifs dans ce quartier, mais comment va-t-on s'y rendre ? En voiture ? Peut-on intégrer dans le projet un système de navettes à mettre en place ?

Au regard de la crise du logement actuelle, la demande est de raccourcir les délais, de démarrer les travaux au plus vite.

Remarques des tables concernées :

Un élément n'a pas été mentionné : il existe sur le plan un carré libre, vert . Peut-il servir de zone de densification par exemple dans le futur ?

Réponse de M. Raphaël Crestin : c'est une zone inconstructible à court et moyen terme.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

M. Jean-Luc Gauthey (chef de service à la Direction des grands projets - DCTI) :

La plupart des observations étant faites, il reste, pour le dernier groupe, deux éléments de fond à discuter :

- Quelles garanties et quels garde-fous existent pour assurer la cohérence du quartier dans la durée ? Le Plan directeur de quartier est-il un cadre suffisamment rigide pour garantir qu'un futur Plan localisé de quartier ou autre ne dénature le projet ?
- Quelles sont les garanties de faisabilité immédiate mais également l'importance d'impliquer les acteurs publics sur les acquisitions foncières?

Concernant la mobilité : la crainte reste forte d'un risque de délestage de la circulation parasite si les pièces urbaines ne sont pas suffisamment cloisonnées.

En termes de stationnements, une solution en sous-sol est recommandée, avec une proposition de positionner les silos suffisamment en périphérie pour que ces ouvrages soient mutualisés, communs et qu'il n'y ait pas de silo à chaque programme. L'intérêt est de limiter la circulation à l'intérieur des pièces urbaines.

Concernant l'urbanisation : la hauteur dégressive des constructions vers l'Aire et le parc des sports, est un point également évoqué.

Une interrogation se formule sur la manière d'imposer et de garantir la viabilité des petits commerces sur les rez-de-chaussée, en accompagnement du centre commercial. La compatibilité de ce centre commercial avec la vie apaisée du quartier est posée, notamment en termes de trafic généré par cette activité commerciale au cœur des Cherpines, cela induit également la question du franchissement de la ligne de tramway. Une telle infrastructure, attractive et dynamique, serait plus adaptée sur la route de Base.

Concernant les pièces urbaines : la question des espaces publics est mise en avant, plus particulièrement à travers la possibilité d'imposer aux opérateurs et constructeurs, un espace ouvert et public.

Remarques des tables concernées :

Les représentants des coopératives posent la question de l'attribution de deux pièces urbaines pouvant devenir un lieu de projet et insistent sur la nécessité d'assurer la mixité des logements dans les différents îlots.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

6. Échanges avec la salle

Il est rappelé qu'indépendamment de la zone des Cherpines le territoire s'inscrit dans un Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. A ce titre, les Cherpines doivent être intégrées dans ce contexte. C'est pourquoi les collectivités publiques doivent réaliser un maximum d'emprise sur le foncier afin de satisfaire les besoins de la population. Le fait d'avoir la maîtrise foncière par les collectivités publiques permettrait également aux commerçants de proximité, d'exister dans cette zone.

Le minimum est au moins de 3'000 logements, mais dans l'un des projets, seuls 2'500 sont évoqués. Le minimum est de respecter la loi sur les Logements d'utilité publique (LUP) en particulier s'il y a d'autres déclassements à envisager.

*Comment s'articule à Plan-les-Ouates la fin de la trame piétonne sur la route de Base (le mail 2000) et la poursuite de ce projet ? Un deuxième point concerne le projet sportif, en précisant qu'il ne s'agit pas d'un projet de Plan-Les-Ouates mais un projet **sur** Plan-Les-Ouates. Il s'agit d'un projet d'envergure intercommunale. Le besoin de développement de différents types de sports, qui ne soient pas que du football, est avéré (même si le football est important aussi). Considérant la limite des infrastructures actuelles et du développement futur du quartier qui va accueillir 7'000 personnes, la zone sportive doit être mise en œuvre afin que Les Cherpines ne soient pas qu'une zone d'habitation mais une zone de bien vivre.*

Réponse : la charpente paysagère et la continuité douce sont les objectifs et il est judicieux que la diagonale s'articule avec le mail 2000. Le lien entre le futur quartier et la zone piétonne de Plan-Les-Ouates (mail 2000) est assuré, d'une part par la route de Base, réaménagée à l'occasion de l'arrivée du tramway, et d'autre part par la diagonale qui relie la route de Base au reste du futur quartier. La diagonale prévoit une emprise importante des mobilités douces.

L'insertion du tramway prend aussi en considération cette liaison piétonne entre le mail 2000 et la diagonale et le souhait d'avoir un arrêt à terme, entre ces deux espaces publics majeurs.

Un membre du Conseil municipal de Plan-Les-Ouates précise que concernant les demandes faites sur l'acquisition par les autorités de biens fonciers, une résolution traitant de ce sujet a été adoptée par le Conseil municipal le 17 mai 2011 démontrant que les autorités assument leurs responsabilités.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Il ressort une volonté forte de rester maître et acteur de son destin, que ce soit par le biais de coopératives, ou avec l'aide des collectivités publiques pour ne pas être simplement face à des promoteurs privés.

Deux questions se posent concernant les nappes phréatiques: en quoi peuvent-elles poser une difficulté à la fabrication de parkings sous-terrain et par ailleurs, quel est la raison du choix de la création de noues à ciel ouvert ? Est-ce un choix urbanistique ou économique (car bien meilleur marché) ?

Réponse : la nappe n'empêche pas la réalisation de parkings souterrains. Celle-ci s'écoule d'Ouest en Est, il ne faut donc pas créer un barrage qui limiterait cet écoulement. La construction de parkings souterrains est possible en prenant en compte ces contraintes.

Concernant les noues, il s'agit d'un choix urbanistique et environnemental. Il répond à plusieurs nécessités techniques. Tout d'abord, il faut limiter le débit de rejet des eaux pluviales dans l'Aire à 5 l/s/hect, sur une pluie de temps de retour de 10 ms. L'aspect économique est réel et intéressant. On réalise également des paliers successifs pour assurer la sécurité. C'est ici l'alliance d'un problème technique qui répond à un aspect environnemental et paysager.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

7. Conclusions

Mme Isabel Girault salue l'intérêt et le sérieux de cette matinée de travaux et de discussions, en soulignant la qualité des propositions apportées par les participants. Deux éléments significatifs sont appuyés par ces tables-rondes :

- d'une part la préoccupation forte face aux besoins de logements qui se révèle dynamisante dans le cadre de l'avancement du dossier du Plan directeur de quartier. C'est également un encouragement à poursuivre les projets et aller de l'avant, en donnant la parole aux différents usagers et utilisateurs,
- d'autre part l'intérêt que les communes exprime en matière d'intercommunalité.

Pour la suite de ces tables-rondes, la « matière » produite sera l'objet d'un travail d'analyse par la direction de projet. Les temps d'échanges se renouvelleront, notamment avec une réunion d'information avec les propriétaires.

Le calendrier se poursuit avec la consultation technique qui est lancée.

Un Comité de pilotage aura lieu le 15 juin prochain. Puis suivront une présentation au public et le lancement de la consultation publique le 30 août à 17h à l'école de commerce Aimée Stitelmann à Plan-Les-Ouates. La consultation publique se déroulera pendant un mois, en même temps qu'une exposition (visible du 31 août au 7 septembre à l'école de commerce Aimée Stitelmann à Plan-Les-Ouates).

Le projet de Plan directeur de quartier sera ensuite proposé pour adoption aux Conseils municipaux début 2013 puis sera soumis pour approbation au Conseil d'Etat mi 2013.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

Mme Fabienne Montbaron, pour la commune de Plan-Les-Ouates clôt ces tables-rondes en remerciant les participants pour leur engagement et le travail fourni. Elle rappelle que l'ensemble des points étant ainsi traité, le Comité de pilotage va travailler sur les propositions et remarques obtenues.

Mme Montbaron précise que le périmètre du quartier peut sembler restreint pour certains, d'où la demande par exemple d'une seule école ou d'équipements sportifs moins importants. Or, il convient de relever que, pour le confort des élèves, deux groupes de 25 classes sont plus vivables qu'un seul groupe de 50. De même, les équipements sportifs sont à saturation tant pour les habitants de la commune que pour les personnes travaillant dans la ZDIA. Ce sont des intérêts qui doivent tous être compris pour poursuivre les travaux.

Si d'autres questions se posent, les communes sont à la disposition de tous.

Une prochaine consultation va être menée par la suite dans le cadre de la consultation publique.

Compte-rendu des tables-rondes

GP LES CHERPINES

8. Annexes

L'adoption du Plan directeur de quartier : calendrier des prochaines étapes

Consultation technique : mars 2012

Validation des Conseillers administratifs avant consultation publique : COPIL du 15 juin

Présentation publique le 30 août à 17h00 à la Aula EC Aimée Stitelmann (Plan-les-Ouates)

Consultation publique : du 30 août au 30 septembre 2012

Exposition publique ouverte du 31/08 au 07/09/2012

Adoption par les Conseillers municipaux : janvier-avril 2013

Adoption par le Conseil d'Etat : mai-juin 2013

